



Revue de la presse arménienne du 17 au 19 août 2019

La Russie n'extradecera pas Mihran Poghosyan/ La presse rend compte de la déclaration de la porte-parole du Bureau du procureur général d'Arménie, selon laquelle la Russie n'extradecera pas Mihran Poghosyan. Le Bureau du procureur général d'Arménie a demandé des explications détaillées au refus de l'extradition de la Russie. Rappelons que cet ancien chef du Service de l'exécution obligatoire des actes judiciaires et ex- député Républicain est accusé de détournement de fonds et d'abus de l'autorité publique (cf. [revue du 17 avril 2019](#)). Mihran Poghosyan avait été arrêté en Russie en avril dernier et le bureau du procureur général d'Arménie avait déposé des documents d'extradition auprès du gouvernement russe. Poghosyan avait alors demandé l'asile politique en Russie, affirmant qu'il était politiquement persécuté en Arménie (cf. [revue du 24 au 25 avril 2019](#)).

Le Ministre de la Justice défend le projet de loi controversé/ La presse indique que le Ministre de la Justice, Rustam Badasyan, a défendu le projet de loi controversé qui propose aux membres de la Cour constitutionnelle des incitations financières à la démission (cf. [revue du 13 au 14 août 2019](#)). En vertu de ce projet de loi rédigé par le Ministère de la Justice, les juges de la Cour constitutionnelle continueront de recevoir leurs salaires et autres avantages s'ils remettent leur démission avant le 31 octobre prochain. Rustam Badasyan a insisté sur le fait que son Ministère avait simplement mis au point un mécanisme juridique pour la « *retraite anticipée* » volontaire des juges qui existe dans de nombreux autres pays. D'après lui, il ne s'agit pas d'une décision partisane, car c'est d'une pratique courante pendant « *les périodes de transition* ». Le Ministre a indiqué qu'il attend « *des propositions constructives* » de la part des juges.

Nikol Pachinian limoge ses conseillers/ Les medias indiquent que Nikol Pachinian a limogé ses trois conseillers Arsen Gasparyan, Aram Gharibyan et Mher Sahakyan. Les raisons de limogeage des conseillers restent inconnues.

L'Ombudsman publie de nouvelles directives pour l'assistance aux victimes de violence domestique/ La presse indique que le Bureau du défenseur des droits de l'homme de l'Arménie a lancé [une campagne](#) de sensibilisation sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence familiale. Dans le cadre de cette campagne, son bureau a publié un manuel de sensibilisation offrant des mécanismes de protection aux victimes de violence domestique. Cette édition, disponible en quatre langues (y compris [français](#)) et en alphabet braille, vise à expliquer comment saisir l'Ombudsman et à mieux faire connaître la loi de la République d'Arménie sur la prévention de la violence domestique et la protection des victimes.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage- 2718 exemplaires ; Jamanak-quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joghovour-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vremia- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ; Respublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.